



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 MARS 2021  
2021/020

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sans public en salle du Conseil Municipal, le mercredi dix mars deux mille vingt et un à dix-huit heure trente, sous la présidence de Mme Christelle CHASSE, Maire.

Etaient présents : Mme Christelle CHASSÉ, M. Maël CARIOU, Mme Cécilia DRÉNO, M. Alain FOURNIER, Mme Françoise CHAMPION, M. Michel CADIET, M. Romain LAUNAY, Mme Françoise LAVOISIER, Mme Jeanne DELASSUS, M. Laurent GIRARD, Mme Claudie LELECQUE, M. Christian ROUX, M. Jean-Philippe BASTIEN Mme Florence LE MEIGNEN, M. Ibrahim MAKO OLOW, Mme Emmanuelle DEBUSSCHÈRE, M. Alain GUILLEMAUDIC, Mme Céline BERTHO, M. Cédric ORDUREAU, Mme Irène AMATO, M. Yannick DANIEL, M. Pierre-Luc PHILIPPE, M. Arnaud COURJAL, Mme Florence LEPY, M. Christophe LIEGE, Mme Michelle GUILLEUX, M. Denis SEBILO.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être Composé	29	<u>Absent(e)s excusé(e)s</u> : Mme Marie-Renée BIZET (pouvoir à Mme Françoise CHAMPION), Mme Véronique FACERIAS (pouvoir à M. Pierre-Luc PHILIPPE)
Nombre de conseillers en Exercice	29	
Nombre de conseillers Présents	27	
Nombre de votants	29	<u>Secrétaires de séance</u> : Mmes C. BERTHO et M. GUILLEUX

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021**

Rapporteur : Cécilia DRÉNO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2312-1 : « Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique ».

Vu le rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette adressé aux conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.

VU l'avis de la commission des finances du 17 février 2021,  
Le Conseil Municipal, a **PRIS ACTE** du débat d'orientation budgétaire 2021.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale dans les mêmes conditions de délai.*

**Certifié exécutoire par la Maire compte tenu de la réception en Préfecture, le 18 mars 2021 et de la publication, le 17 mars 2021**

**Pour extrait certifié conforme**

La Maire,  
Christelle CHASSÉ